

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 novembre 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Suzette Bigras, Tom Whitton  
Guillaume Bouvrette, Nathalie Chayer

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

Absent : James McAllister

---

## **PRÉSENTATION SPÉCIALE**

### **65<sup>e</sup> Anniversaire de mariage**

Monsieur Robert Wilkinson et Madame Barbara Wilkinson  
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur le conseiller Tom Whitton accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

## **1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h16.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-11-10.309

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

### **1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-11-10.310**

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Deux-Montagnes et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$**

---

Monsieur le maire dépose le rapport sur la situation financière de la ville, tel que le requiert la loi. Ce rapport est accompagné de :

- ✓ La liste des contrats de plus de 25 000\$ ;
- ✓ La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$
- ✓ L'information relative à la rémunération des élus

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.311**

DE PUBLIER le rapport du maire sur la situation financière de la Ville dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

**ADOPTÉE**

**2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Mario St-Charles**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.312** DE NOMMER monsieur Mario St-Charles à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 11 novembre 2011 au 8 mars 2012, et que ce dernier agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Tom Whitton, pour ses services à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC au cours des quatre derniers mois.

**ADOPTÉE**

**2.3 Assistance financière à divers organismes provenant des bénéfices du Tournoi de golf**

CONSIDÉRANT les demandes d'assistances financières à divers organismes et athlètes visant à aider la communauté dans les domaines de l'éducation, de l'animation sociocommunautaire et culturelle et de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT que les sommes requises pour le versement de ces contributions financières proviennent des profits du Tournoi de golf du maire de juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 31 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2011-11-10.313** D'OCTROYER les contributions financières suivantes :

|   |          |
|---|----------|
| Fondation Sercan (volet soins palliatifs) | 2 880 \$ |
| Comédie humaine                           | 1 400 \$ |
| Route des artistes de l'ACDM              | 500 \$   |
| Nuit de la peinture                       | 525 \$   |
| Club Ventus                               | 1 150 \$ |
| Excel Gym                                 | 1 200 \$ |
| Mikaël Kingsbury                          | 1 000 \$ |
| Manoir Grand-Moulin                       | 400 \$   |
| Fondation Émile Z. Laviolette             | 2 000 \$ |
| Jeudi show d'Agapé                        | 2 000 \$ |

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.192.02.970.

**ADOPTÉE**

**2.4 Versement d'aide financière - Divers organismes**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-11-10.314** D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| Maison des jeunes Deux-Montagnes    | 120 \$ |
| Fondation CLSC Jean-Olivier-Chenier | 150 \$ |
| Comédie humaine                     | 500 \$ |

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.5 Autorisation de signature d'une option d'achat du lot 1 606 933 (510-A, chemin d'Oka)**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.315** D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville, une option d'achat du lot 1 606 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera puisée à même le poste budgétaire 02.611.00.723.

**ADOPTÉE**

**2.6 Dates des ventes-débarras (Garage) pour l'année 2012**

---

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-11-10.316** DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2012 à la Ville de Deux-Montagnes, aux dates suivantes ;

- - 18 et 19 mai
- - 9 et 10 juin

- - 7 et 8 juillet
- - 25 et 26 août

**ADOPTÉE**

**2.7 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2012**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2012, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois ;

CONSIDÉRANT que le greffier donnera un avis public du contenu du calendrier ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.317**

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2012, à 19h30, aux dates suivantes :

12 janvier 2012  
9 février 2012  
8 mars 2012  
12 avril 2012  
10 mai 2012  
14 juin 2012  
12 juillet 2012  
9 août 2012  
13 septembre 2012  
11 octobre 2012  
8 novembre 2012  
13 décembre 2012

**ADOPTÉE**

**2.8 Appui au projet de construction d'un centre de formation professionnel bilingue (Basses-Laurentides)**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un centre de formation professionnel bilingue dans le secteur des Basses-Laurentides, des commissions scolaires de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Sir-Wilfrid-Laurier ;

CONSIDÉRANT la lettre conjointe des commissions scolaires de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Sir-Wilfrid-Laurier, du 26 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce projet représente un investissement en infrastructure d'environ 20 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT qu'environ 200 personnes, enseignants et étudiants, fréquenteraient quotidiennement ce centre de formation ;

CONSIDÉRANT que ce projet est unique au Québec du fait qu'il s'agit d'un centre de formation professionnel bilingue ;

CONSIDÉRANT la coexistence historique et harmonieuse des communautés francophones et anglophones à Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la présence du réseau de transport en commun, incluant le service de train de banlieue ;

CONSIDÉRANT les avantages que la Ville de Deux-Montagnes peut représenter pour ce projet en terme de site et de services de proximité ;

CONSIDÉRANT les retombés économiques et fiscales pour la Ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-11-10.318**

DE MANIFESTER aux commissions scolaires de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Sir-Wilfrid-Laurier l'intérêt de la Ville de Deux-Montagnes à l'érection sur son territoire d'un centre de formation professionnel bilingue (Basses-Laurentides) et, conséquemment, de donner son accord de principe à céder gratuitement un terrain, situé dans une partie du Parc Central, d'une superficie suffisante pour l'implantation de ce centre de formation, et ce, conditionnellement à l'approbation du MDDEP et de tous les autres ministères impliqués.

ADOPTÉE

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2011 ;
- Commission circulation et toponymie du 28 septembre 2011.

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h35. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h57.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- D'interdire le stationnement sur une partie de la 7<sup>e</sup> avenue et de la 15<sup>e</sup> avenue sud ;

- De limiter le stationnement sur la rue Royal Park, sur la rue Normandie, entre la 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> avenue, et sur la rue Guy, entre la 14<sup>e</sup> avenue et la rue du Régent ;
- D'interdire les demi-tours sur la 20<sup>e</sup> avenue, entre la rue Guy et la piste cyclable.

**5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de prévoir l'affectation «Institutions (P2)» dans une partie du secteur adjacent à la 28<sup>e</sup> avenue, au sud du chemin d'Oka**

---

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de prévoir l'affectation «institutions (P2)» dans une partie du secteur adjacent à la 28<sup>e</sup> avenue, au sud du chemin d'Oka.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- De modifier le plan des grandes affectations et des densités de façon à remplacer l'affectation «habitation basse densité» par l'affectation «Institutions (P2)» pour une partie du secteur adjacent à la 28<sup>e</sup> avenue, au sud du chemin d'Oka ;
- D'augmenter le coefficient d'occupation du sol maximal pour l'affectation «Institutions (P2)».

**5.3 Adoption – Projet de règlement n° 1444 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de prévoir l'affectation «Institutions (P2)» dans une partie du secteur adjacent à la 28<sup>e</sup> avenue, au sud du chemin d'Oka**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier le plan des grandes affectations et des densités de façon à remplacer l'affectation «habitation basse densité» par l'affectation «Institutions (P2)» pour une partie du secteur adjacent à la 28<sup>e</sup> avenue, au sud du chemin d'Oka, et d'augmenter le coefficient d'occupation du sol maximal pour l'affectation «Institutions (P2)» ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2011-11-10.319**

D'ADOPTER le projet de règlement n° 1444 intitulé - «*Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de prévoir l'affectation «Institutions (P2)» dans une partie du secteur adjacent à la 28<sup>e</sup> avenue, au sud du chemin d'Oka*», tel que déposé.

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

**ADOPTÉE**

**5.4 Adoption – Premier projet de règlement n° 1445 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer à même une partie de la zone R1-43, les zones P3-44 et R1-61, de prévoir les usages et normes applicables**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage n° 1369 afin de créer à même une partie de la zone R1-43, les zones P3-44 et R1-61, et de prévoir les usages et normes applicables ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-11-10.320

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1445 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer à même une partie de la zone R1-43, les zones P3-44 et R1-61, de prévoir les usages et normes applicables*», tel que déposé.

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

**ADOPTÉE**

**5.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliale d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation»**

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliales d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation», notamment de permettre la construction de garages isolés avec portes multiples.

**5.6 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1446 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliale d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation»**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliales d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation», notamment de permettre la construction de garages isolés avec portes multiples ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu



**2011-11-10.321** D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1446 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliales d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation», tel que déposé.

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

**ADOPTÉE**

**5.7 Adoption – Règlement n° 1440 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour le secteur du boulevard du Lac, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, avec les habitations existantes**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 août 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'harmoniser avec les habitations existantes le plan des grandes affectations du sol et densité d'occupation ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-11-10.322** D'ADOPTER le Règlement n° 1440 intitulé - «*Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour le secteur du boulevard du Lac, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, avec les habitations existantes, tel que déposé.*

**ADOPTÉE**

**5.8 Adoption – Second projet de règlement n° 1441 – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 10<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, et de prévoir les usages et normes applicables**

---

CONSIDÉRANT l'adoption le 13 octobre 2011, du Premier projet de règlement n° 1441 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.323** D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1441 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 10<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, et de prévoir les usages et normes applicables.*

**ADOPTÉE**

**5.9 Adoption – Règlement n° 1442 – Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Ville de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 octobre 2011 et qu'un projet de règlement a été présenté ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a été l'une des premières villes du Québec a adopté, en 2006, un code d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et des règles déontologiques qui doivent guider les élus ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-11-10.324

D'ADOPTER le Règlement n° 1442 intitulé - «*Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Ville de Deux-Montagnes*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.10 Adoption – Règlement n° 1443 – Règlement modifiant le Règlement n° 1248.06 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de remplacer certains termes, de supprimer des dispositions désuètes, de clarifier les dispositions relatives aux périodes de questions ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-11-10.325

D'ADOPTER le Règlement n° 1443 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement n° 1248.06 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.11 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n°1011.98 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes**

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1011.98 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir :

- ✓ Que la rémunération de base et la rémunération additionnelle sera indexée, pour les années 2011 à 2013 selon le taux d'augmentation des employés syndiqués cols blancs ;
- ✓ Que l'indexation sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La conseillère Nathalie Chayer présente le projet de règlement.

**Administration**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2011**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2011 et montrant un total de :

|  |                 |
|--|-----------------|
| ➤ Fonds général :                        | 1 822 973,70 \$ |
| ➤ Fonds de dépenses en immobilisations : | 275 711,94 \$   |

**6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2011**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la directrice des Finances et trésorière :

- État des activités financières au 30 septembre 2011 ;
- État prévisionnel des activités financières.

**7. Ressources humaines**

**7.1 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 25 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-11-10.326

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721-03-141.

**ADOPTÉE**

**7.2 Confirmation de la permanence du chargé de projets en infrastructures urbaines**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-11-10.327** DE CONFIRMER la permanence de monsieur Martin Pelletier dans ses fonctions de chargé de projets en infrastructures urbaines.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**8. Urbanisme**

**8.1 Demande de dérogation mineure – 124, 14<sup>e</sup> avenue (Lot 4 148 272)**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-11-10.328** D'ACCORDER la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 124, 14<sup>e</sup> avenue (lot 4 148 272), à l'effet de permettre l'installation d'une annexe trois saisons en cour arrière avec une marge latérale droite de 7,53 mètres au lieu de 7,6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

**ADOPTÉE**

## 8.2 Demandes d'approbation de PIIA

*\*Le maire déclare son intérêt particulier concernant la demande pour la propriété située au 113, chemin du Grand-Moulin et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-11-10.329

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

| N° | Adresse des travaux                            | Description  |
|----|--|--|
| A) | 130, 26 <sup>e</sup> avenue<br>(Lot 1 973 238) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence multifamiliale de type «sixplex» sur 2 étages. Le revêtement extérieur de la façade principale sera à plus de 75% de pierres et de briques de couleur «gris nuancé» et les revêtements extérieurs secondaires sont de bois torréfié et de revêtement métallique de type (Gentek) de couleur «charbon». Les murs latéraux et arrière seront recouverts de brique à 100% de couleur «charbon».                         |
| B) | 308, 18 <sup>e</sup> avenue<br>(Lot 1 974 442) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un garage détaché de 8,84 mètres de profondeur par 6,10 mètres de largeur pour une superficie approximative de 54m <sup>2</sup> . Le bâtiment accessoire sera recouvert sur la façade principale à 50% de brique et à 50% de vinyle de couleur «beige nuancé» et le revêtement extérieur des façades latérales et arrière par un revêtement de vinyle de couleur «beige nuancé». Les portes et fenêtres seront de couleur blanche. |
| C) | 2601, chemin d'Oka<br>(Lot 1 974 172)          | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement des portes et fenêtres extérieures de couleur blanche. Le remplacement du revêtement extérieur en aluminium de la mansarde par un revêtement en aluminium de couleur «argile».   |

|   |  |
|---|--|
| <p>D) 113, chemin du Grand-Moulin (Lot 1 605 256)</p> | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement des portes et fenêtres extérieures sur la façade arrière par des portes et fenêtres en PVC de couleur blanche. Le toit sera rehaussé pour augmenter le gabarit du bâtiment et améliorer la pente du toit.</p> |
|---|--|

**ADOPTÉE**

**8.3 Demandes d'approbation de PIIA – 2220, rue Guy**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un garage détaché en cour arrière, de la propriété située au 2220, rue Guy ;

CONSIDÉRANT que la construction projetée ne s'harmonise pas avec le cadre bâti du voisinage ;

CONSIDÉRANT la présence d'un garage intégré à l'immeuble principal ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-11-10.330

DE DÉSA approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'immeuble situé au 2220, rue Guy, et relatif au projet de construction d'un garage détaché en cour arrière.

**ADOPTÉE**

**9. Travaux publics**

**9.1 Rejet des soumissions pour le réaménagement extérieur de l'escalier et de la rampe d'accès de la bibliothèque (Appel d'offres GT2011-021)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement extérieur de l'escalier et de la rampe d'accès de la bibliothèque (Appel d'offres GT2011-021) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis dépassent de beaucoup l'estimé des travaux ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.331**

DE REJETER les soumissions concernant l'appel d'offres (GT2011-021) pour le réaménagement extérieur de l'escalier et de la rampe d'accès de la bibliothèque.

**ADOPTÉE**

**9.2 Formation d'un comité de sélection pour le contrat de services professionnels d'ingénieurs pour le remplacement des infrastructures de la 13<sup>e</sup> avenue**

---

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour le contrat de services professionnels d'ingénieur pour le remplacement des infrastructures de la 13<sup>e</sup> avenue ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.332**

DE FORMER un comité de sélection composé de Messieurs Jean Langevin, Denis Berthelette, Martin Angers et Martin Pelletier pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels d'ingénieurs pour le remplacement des infrastructures de la 13<sup>e</sup> avenue.

**ADOPTÉE**

**9.3 Contrat de services professionnels avec Groupe Qualitas pour la réalisation d'une étude de chaussée en prévision des travaux de réfection du boulevard des Promenades**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des services techniques et de l'urbanisme, daté du 23 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-11-10.333**

DE RETENIR les services du Groupe Qualitas, pour la réalisation d'une étude de chaussée en prévision des travaux de réfection du boulevard des Promenades, pour un montant de 13 426,06 \$, taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par un règlement d'emprunt à venir.

**ADOPTÉE**

**10. Police**

**10.1 Autorisation de signature d'une entente sur le partage de services et de facturation avec l'École Nationale de Police du Québec**

CONSIDÉRANT les négociations en vue de conclure un protocole d'entente avec l'École Nationale de Police du Québec concernant le partage de services et de facturation ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur par intérim, monsieur Denis Racicot, daté du 31 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-11-10.334**

DE SIGNER avec l'École Nationale de Police du Québec, le protocole d'entente concernant le partage de services et de facturation : monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, est autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 01.234.29.300 et 02.215.00.454.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et Services communautaires**

**11.1 Demandes d'assistance financière – Programme 2011**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-11-10.335**

D'OCTROYER les assistances financières au montant de 73 750 \$ aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Martin Piché, directeur des Loisirs et services communautaires, daté 31 octobre 2011 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**11.2 Versement d'une aide financière 2011 – «Club Lions Deux-Montagnes» pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2012**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu



**2011-11-10.336** D'OCTROYER une aide financière de 4 100 \$ au *Club Lions Deux-Montagnes* pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2012, le 28 janvier 2012.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**11.3 Demande d'assistance financière 2011 – Association de parents St-Agapit**

---

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 20 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.337** D'OCTROYER une assistance financière de 6 908,39 \$ à l'*Association de parents St-Agapit*.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.593.00.970.

**ADOPTÉE**

**11.4 Dépannage Saint-Agapit – Autorisation à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier**

---

CONSIDÉRANT la demande de monsieur André Ouellet, de Dépannage Saint-Agapit, à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors du barrage routier serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-11-10.338** D'AUTORISER l'organisme *Dépannage St-Agapit inc.* à tenir la Guignolée annuelle le 27 novembre 2011, entre 12h et 17h ;

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par l'organisme Dépannage Saint-Agapit, le samedi 10 décembre 2011 ou 17 décembre 2011 en cas de mauvais temps, à l'angle de la 28<sup>e</sup> avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

**ADOPTÉE**

**12. Deuxième période de questions spécifiques**

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h19.  
Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h30.

**13. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-11-10.339** DE LEVER la présente séance à 21h30.

Signé *Marc Lauzon*

---

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier